

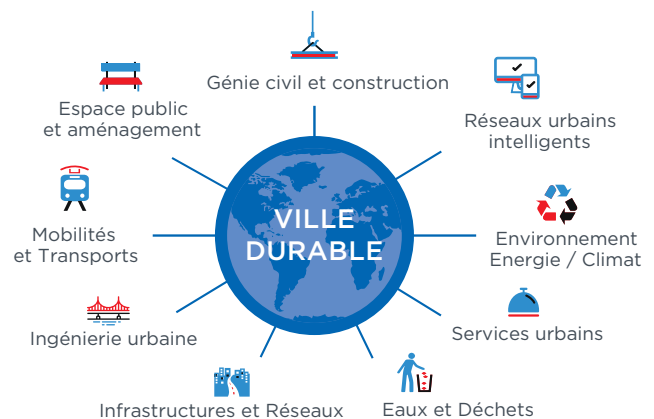
TAXE APPRENTISSAGE 2020

Soutenez l'EIVP en fléchant les 13% de votre taxe d'apprentissage



**L'École des Ingénieurs des Villes de Demain :
une offre complète répondant aux attentes du marché de la Ville Durable
et des diplômés EIVP dans tous les secteurs du génie urbain**

- Programme Grande École : Ingénieur en génie urbain
- Double-diplôme : Ingénieur-Architecte
- Mastères spécialisés (URBANTIC, URBEAUSEP, SmartCity)
- D-PRAUG (programmation urbaine et architecturale)
- Licences pro assistant architecte et assistant chef de projet en aménagement de l'espace
- Formation continue (inter, intra)
- VAE (Validation des acquis de l'expérience)



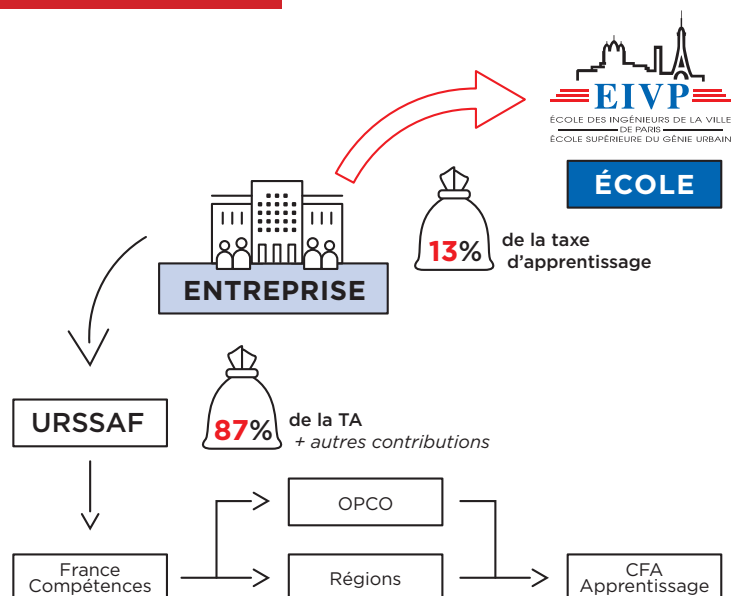
Donnez du Sens à votre impôt

Contribuez à l'adaptation des formations aux besoins des entreprises et à l'approche par compétences

Soutenez le renforcement de l'innovation pédagogique et l'acquisition de nouveaux outils numériques

Accompagnez l'EIVP dans son engagement social en faveur de la mixité et de la diversité :

- Mixité Sociale : 30 % des étudiants EIVP bénéficient d'une bourse nationale ou d'établissement.
- Égalité Femmes-Hommes : Un taux de féminisation du cycle ingénieur de près de 45 %
- Égalité des chances : l'opération Cap en Sup, labellisée Cordées de la réussite





Devenez partenaire de l'EIVP

À partir de 1 000 euros versés sous la forme de taxe d'apprentissage ou via un partenariat, vous entrez dans notre programme de service aux entreprises et vous profitez d'un contact privilégié pour :

- Accroître la qualité du recrutement de vos futurs talents parmi nos étudiantes et étudiants
- Affirmer votre identité, valoriser vos métiers, vos parcours et votre marque employeur
- Accéder et participer à l'écosystème de l'EIVP (membre de réseaux d'études et de recherche)

Comment verser directement votre taxe d'apprentissage à l'EIVP en 2020 ?

VOTRE VERSEMENT FACILITÉ

Un outil de paiement en ligne est déployé sur le site web de l'EIVP (eivp-paris.fr) page fin janvier 2020. Vous pourrez ainsi effectuer votre versement directement sur le site Internet de l'école.

Après le paiement, une attestation de versement vous sera délivrée automatiquement.

1. Remplissez le bordereau de versement à télécharger sur le site EIVP
2. Effectuer votre versement de taxe d'apprentissage

- Par chèque adressé à l'ordre du Trésor public accompagné du bordereau à télécharger sur : <https://www.eivp-paris.fr/eivp-partenaire-des-entreprises/taxe-dapprentissage>

- Par virement Etablissement : DRFIP – Service ELI
IBAN : FR46 3000 1000 64R7 5100 0000 052 / BIC : BDFEFRPPCCT
en précisant la référence TA2020 et le nom de votre entreprise

Bordereau à télécharger sur :

<https://www.eivp-paris.fr/eivp-partenaire-des-entreprises/taxe-dapprentissage>

Nous vous adresserons un reçu libératoire dans les meilleurs délais

Votre contact : taxe-apprentissage@eivp-paris.fr

Nathalie Baudson 01 56 02 61 00



Nous vous remercions de votre soutien à l'EIVP

- VOUS DEVENEZ PARTENAIRE DE L'EIVP ET DÉVELOPPEZ DES LIENS ÉTROITS AVEC SES ÉLÈVES
- VOUS ACCOMPAGNEZ L'EIVP DANS SON ENGAGEMENT POUR LA MIXITÉ ET LA DIVERSITÉ
- 13% DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE PEUT ÊTRE FLÉCHÉE DIRECTEMENT VERS L'EIVP
- **VOUS CONTRIBUEZ AU DÉVELOPPEMENT DE NOS FORMATIONS EN GÉNIE URBAIN**

L'EIVP, L'ÉCOLE DES VILLES DE DEMAIN